



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 54342

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évaluation périodique de l'aptitude à la conduite, à partir d'un certain âge. En effet, avec l'âge, les capacités physiologiques, physiques et cognitives tendent à diminuer, ce qui est de nature à accroître le risque d'accidents de la route des conducteurs pour eux-mêmes comme pour autrui. Elle souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur la possible mise en place d'une évaluation médicale, obligatoire et périodique des capacités à la conduite à même de définir le seuil d'autonomie des conducteurs.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54342

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3411

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)